

Ville de DÉVILLE LÈS ROUEN
Direction de la Jeunesse, des Ecoles et des Sports

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES EXTRA MUNICIPALE

Mercredi 20 novembre 2019



COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES EXTRA MUNICIPALE

20 novembre 2019

SOMMAIRE

PARTIE I – INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES

♦ Inspection de l'Éducation Nationale	p.2
♦ Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale	p.2
♦ Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale	p.2
♦ Partenaires du Projet Éducatif Territorial (PEDT) / Plan mercredi.....	p.2

PARTIE II – PROJETS ET FINANCEMENTS

♦ EFFECTIFS SCOLAIRES	
• Établissements préélémentaires.....	p.3
• Établissements élémentaires.....	p.4
• Établissements secondaires.....	p.5
• Élections des représentants de parents d'élèves	p.6
♦ Évolution des effectifs scolaires préélémentaires et élémentaires	p.7
♦ Dérogations scolaires (EXEAT / INEAT).....	p.7
♦ Évolution des demandes de dérogations scolaires	p.7
♦ Activités Pédagogiques Complémentaires (A.P.C.)	p.8
♦ Crédits et dotations	p.9
♦ Interventions spécifiques sur le temps scolaire.....	p.10
♦ Travaux – mobilier – matériel pour les écoles	p.11-12-13
♦ Restauration collective	p.13-14-15-16
♦ PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL / PLAN MERCREDI – PROGRAMMATION 2019 / 2020	p.16-17-18-19
Activités associatives périscolaires et extrascolaires	
• Amicale Laïque de Déville	p.20
• ALD USEP	p.20
• Associations "Lire et faire lire" et "École des Grands-Parents Européens 76".....	p.21
Activités extrascolaires	
• Associations sportives et culturelles de la commune.....	p.21
• Le Comité de Jumelage	p.21
• Les structures municipales d'accueil et de loisirs.....	p.21
• Les structures municipales culturelles.....	p.23
♦ Médiathèque Anne Frank.....	p.25-26
♦ Calendrier des manifestations en lien avec les écoles	p.26

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES EXTRA MUNICIPALE

20 novembre 2019

Mirella DELOIGNON Maire-adjointe chargée de la réussite éducative et de la vie culturelle
Mme DELOIGNON reçoit sur rendez-vous à l'Hôtel de Ville
Pour tout rendez-vous, se renseigner au Cabinet du Maire ☎ 02 35 76 88 18
✉ elus@mairie-deville-les-rouen.fr

AFFAIRES SCOLAIRES – COORDINATION PÉRISCOLAIRE

Samuel FÉRIAL Directeur de la Jeunesse, des Écoles et des Sports
✉ s.ferial@mairie-deville-les-rouen.fr
☎ 02 32 82 34 92

Anne-Marie GRULEY Adjointe au Directeur – Responsable Affaires Scolaires
✉ am.gruley@mairie-deville-les-rouen.fr
☎ 02 32 82 34 80 (poste 1072)

Agnès BERTIN Coordination périscolaire
✉ a.bertin@mairie-deville-les-rouen.fr
☎ 02 32 82 34 80 (poste 1072)

Thomas GOSSELIN Assistant administratif
Sylvie BINARD Pôle inscription
✉ jeunessesportecole@mairie-deville-les-rouen.fr
du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
☎ 02 32 82 34 97 - 02 32 82 50 26

RESTAURATION COLLECTIVE

Daniel DEMARCY Directeur de la Restauration Collective
✉ d.demarcy@mairie-deville-les-rouen.fr
☎ 02 32 82 34 84

Carole SAUVAGE Assistante administrative
✉ restaurationcollective@mairie-deville-les-rouen.fr
☎ 02 35 75 37 40
☎ 02 32 82 35 72

INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Circonscription de MAROMME –

13 rue de l'Eglise - 76150 MAROMME -

02 32 08 97 00 - fax 02 32 82 81 95 0760195z@ac-rouen.fr

INSPECTRICE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
CONSEILLÈRE PÉDAGOGIQUE
CONSEILLÈRE PÉDAGOGIQUE E P S

Valérie FIEFFÉ

Isabelle DIEULLE ✉ isabelle.dieulle@ac-rouen.fr

Christelle MONTORO ☐ montoro.christelle@ac-rouen.fr

**DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION
NATIONALE DE LA SEINE-MARITIME**

5 place des Faïenciers
76037 ROUEN Cedex

tel 02 32 08 98 00
fax 02 32 08 97 60
e-mail ce.ia76@ac-rouen.fr

DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Michel SERVO

Président DDEN

8 rue A. Dubost

02 35 75 20 95

76250 DÉVILLE LÈS ROUEN

 michel.servo@laposte.net

Jean-Claude COLLET

57 rue L. Leseigneur - résidence A. France
76360 BARENTIN

PARTENAIRES DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) / PLAN MERCREDI

- ① INSPECTION ACADEMIQUE
 - ② ECOLES PUBLIQUES DE DEVILLE LES ROUEN
 - ③ DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE
 - ④ CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
 - ⑤ ALD – SECTION USEP
 - ALD – HANDBALL
 - ALD – BASKET
 - CIBLE DEVILLOISE (TIR SPORTIF)
 - ⑥ ASSOCIATIONS "LIRE ET FAIRE LIRE"
"ECOLE DES GRANDS-PARENTS EUROPÉENS 76"
 - ⑦ ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE
 - ⑧ MÉDIATHÈQUE
 - ⑨ ACCUEIL DE LOISIRS
 - ⑩ CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Les coordonnées des différents partenaires du PEDT sont répertoriées dans le guide pratique édition 2019-2020 « Bien dans ma Ville » ou sur le site internet www.deville-les-rouen.fr.

EFFECTIFS SCOLAIRES (*) ÉTABLISSEMENTS PRÉÉLÉMENTAIRES

Les horaires des écoles préélémentaires se déclinent comme suit :

- ANDERSEN, BITSCHNER, CRÉTAY : **8h45 – 11h45 / 13h45 – 16h45**) lundi, mardi, jeudi, vendredi
 - PERRAULT : **8h30 – 11h30 / 13h30 – 16h30**)

NOM	RESPONSABLE	ADRESSE	☎	✉
ÉCOLE ANDERSEN	Madame VÉRON	place W. Churchill	02.35.74.43.00	0762326r@ac-rouen.fr
ÉCOLE BITSCHNER	Madame CORBLIN	rue Dumont	02.35.74.21.38	0761119d@ac-rouen.fr
ÉCOLE CRÉTAY	Monsieur PETIT	rue Schwach	02.35.74.55.69	0761120E@ac-rouen.fr
ÉCOLE PERRAULT	Madame FLOC'H	rue René Coty	02.35.74.43.69	0761935r@ac-rouen.fr
ÉCOLE SAINTE-MARIE	Madame ÉLIE	rue de l'Église	02.35.74.08.38	0762009w@ac-rouen.fr

ÉCOLES	CLASSES	ENSEIGNANTS	NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES RENTRÉE SEPTEMBRE 2019	DON T	
				NOMBRE D'ÉLÈVES DÉVILLEOIS	ENFANTS NÉS EN 2017 (2 ANS)
ANDERSEN	toute petite et petite section	Mme VÉRON	25	25	4
	moyenne et grande section	Mme CAILLOT	24	24	
	moyenne et grande section	Mme PAPLOREY	24	23	
	TOTAL (y compris les 2017 / 2 ans)		73	72	4
BITSCHNER	petite section	Mme CORBLIN	23	23	
	petite et moyenne section	Mme DIERS	24	24	
	moyenne et grande section	Mme HAMELIN	25	25	
	moyenne et grande section	Mme RAGOT	24	24	
	TOTAL		96	96	0
CRÉTAY	toute petite et petite section	M. PETIT Mme LACUISSÉ	23	23	7
	petite et moyenne section	Mme GRESSIER	23	23	
	moyenne et grande section	M. LE MASSON	23	22	
	grande section	Mme QUILAN	23	23	
	TOTAL (y compris les 2017 / 2 ans)		92	91	7
PERRAULT	toute petite et petite section	Mme FLOC'H	27	27	5
	moyenne section	M. ROBERT	27	25	
	grande section	Mme BIDEAULT	23	21	
	TOTAL (y compris les 2017 / 2 ans)		77	73	5
SAINTE- MARIE	petite section / grande section		27	12	
	moyenne section / grande section		29	12	
	TOTAL		56	24	
	TOTAL GÉNÉRAL		394	356	16

(*) EFFECTIFS ARRÊTÉS À LA DATE DU 02/09/2019

La Ville a choisi de mettre des ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) à disposition des écoles préélémentaires publiques. Celles-ci apportent leur concours auprès des enseignants pour la gestion quotidienne des enfants. Elles sont également chargées de l'entretien des écoles. Durant le temps scolaire, elles sont placées sous la responsabilité de la direction de l'école qui détermine les missions à réaliser.

Une charte de l'ATSEM a d'ailleurs été signée entre Monsieur le Maire, Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale et les directions des écoles préélémentaires. Cette charte reprend l'ensemble des missions dévolues à ces personnels communaux, les obligations de la ville et de l'Éducation Nationale concernant le travail et l'encadrement de ces personnels.

ÉTABLISSEMENTS ÉLÉMENTAIRES

Les horaires des écoles élémentaires se déclinent comme suit :

↳ BLUM, CHARPAK, ROUSSEAU : 8h30 - 11h30 / 13h30 - 16h30) lundi, mardi, jeudi, vendredi

NOM	RESPONSABLE	ADRESSE	TEL	E-MAIL
ÉCOLE BLUM	Madame LAGNEL	rue René Coty	02.35.74.21.58	0761312n@ac-rouen.fr
ÉCOLE CHARPAK	Monsieur BÉHAR	rue Georges Hébert	02.35.33.65.34	0763427m@ac-rouen.fr
ÉCOLE ROUSSEAU	Monsieur SANSON	rue des Écoles	02.35.74.05.14	0761091Y@ac-rouen.fr
ÉCOLE SAINTE-MARIE	Madame ÉLIE	rue de l'Église	02.35.74.08.38	0762009w@ac-rouen.fr

ÉCOLES	CLASSES	ENSEIGNANTS	NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES RENTRÉE SEPTEMBRE 2019	D O N T NOMBRE D'ÉLÈVES DÉVILLOIS
BLUM	CP	Mmes SERRET - HURÉ	26	répartition en attente de transmission par Mme Lagnel
	CE1	Mme CRUÉ	25	
	CE2	Mme LEVET	24	
	CM1	Mme LAGNEL	22	
	CM1 - CM2	Mme TERRIER	19	
	CM2	M. BERNASCONI	23	
		TOTAL	139	
CHARPAK	CP	Mme ÉDELINÉ	24	24
	CE1	Mme MÉTOIS	24	23
	CE1 - CE2	Mme TAULIN	20	19
	CE2	Mme CAZIER	24	24
	CM1	M. BÉHAR	25	24
	CM1 - CM2	M. GUÉRIN	22	17
	CM2	M. LEVET	25	23
		TOTAL	164	154
ROUSSEAU	CP	Mme LE COUEDIC	22	21
	CP	Mme SANCHEZ	23	23
	CE1	Mme MAGDELAIN	29	26
	CE1 - CE2	Mme DUTHIL	29	28
	CE2	M. SANSON	30	30
	CM1	Mme RASSE	27	25
	CM1 - CM2	Mme PIFFRE	24	23
	CM2	M. ROBBES	22	22
	ULIS	Mme GRANDSIRE	12 (répartis dans leur classe d'âge)	
		TOTAL	206	198
SAINTE-MARIE	CP		22	11
	CP - CE1		23	9
	CE1		23	8
	CE2		25	10
	CE2 - CM1		23	9
	CM1 - CM2		25	8
	CM1 - CM2		27	4
	CM2		25	7
		TOTAL	193	66
		TOTAL GÉNÉRAL	702	418

(*) EFFECTIFS ARRÊTÉS À LA DATE DU 02/09/2019

ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES

NOM	RESPONSABLE	ADRESSE		
COLLÈGE J. VERNE	Principal : M. SOSSOU Principale adjointe : Mme BOURGEAUX	rue de Fontenelle	02.35.74.45.25	0762202f@ac-rouen.fr
LYCÉE VALLÉE DU CAILLY	Proviseur : M. AUBERVILLE Proviseur adjoint : M. DESBONNET	44 rue du Petit Aulnay	02.32.82.52.00	0762879s@ac-rouen.fr
L.P. BERNARD PALISSY	Proviseur : M. SEBILLE Proviseure adjointe : Mme SCHOTT	Sente aux Loups – MAROMME -	02.32.82.10.20	ce.0760022l@ac- rouen.fr
COLLÈGE STE MARIE	Directeur : M. LACHAUD Directeur adjoint : M. DUPONCHEL	rue de l'Église	02.35.74.08.38	direction-sainte- marie@wanadoo.fr

ÉTABLISSEMENTS	CLASSES	NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2019	D O N T NOMBRE D'ÉLÈVES DÉVILLOIS
COLLÈGE J. VERNE	6ème	92	68
	5ème	104	63
	4ème	83	57
	3ème	86	51
	TOTAL	365	239
LYCÉE DE LA VALLÉE DU CAILLY	2nd	259	47
	1ère	286	38
	Terminales	321	55
	B T S (1 ^{ère} et 2 ^{ème} année)	117	10
	TOTAL	983	150
LYCÉE B. PALISSY	3ème Pré Pro	24	2
	2nd	177	20
	1ère	145	14
	Terminales	193	12
	TOTAL	539	48
COLLÈGE SAINTE MARIE	6ème	138	34
	5ème	135	24
	4ème	113	25
	3ème	105	17
	TOTAL	491	100
TOTAL GÉNÉRAL		2378	537

(*) EFFECTIFS ARRÊTÉS À LA DATE DU 02/09/2019

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Les élections des représentants de parents d'élèves pour l'année scolaire 2019-2020 se sont déroulées les 11 et 12 octobre 2019.

Les parents élus sont :

ÉCOLES	PARENTS TITULAIRES	PARENTS SUPPLÉANTS
ANDERSEN	Mme GAUTIER Pauline Mme LEBESNERAIS Alizée Mme BAILLEUL HABRAN Magali	pas de suppléants
BITSCHNER	Mme CARPENTIER Cathy Mme GRENET Anaïs M. LECOINTE Xavier Mme ROY Astrid	pas de suppléants
CRÉTAY	Mme LEFEVRE L'AFFETER Élodie Mme ARNOULT Bérénice M. OGEZ Nathan Mme LEFEBVRE Anaïs	Mme DAGO Amoin
PERRAULT	Mme PACHECO VARANDAS Manuella Mme BOURCHENIN Maïté Mme CANAC Angélique	Mme BAEYARD Natacha Mme WANNER Estelle Mme VASSELIN Anaïs
BLUM	Mme CHEVAL Séverine (FCPE) Mme PICARD Amandine M. RIDEZ Yoann (FCPE) M. HÉROUX Pierre (FCPE) Mme KERSCAVEN Stéphanie Mme ATTACHE Mélissa	Mme LECOQ Alexandrine M. CHEVAL Alexandre Mme LALLEMAND Éloïse
CHARPAK	Mme BOISSAY Sandrine Mme ARAZNY Nathalie Mme MERCIER Corinne Mme ROLLET Edwige Mme OLIVEIRA Marilène Mme POLFLIET Patricia M. POLFLIET Patrick	pas de suppléants
ROUSSEAU	Mme GAUTIER Pauline Mme LEBESNERAIS Alizée Mme LAINÉ Élodie M. HUREL Baptiste Mme BAHRI Perle Mme LEFEVRE L'AFFETER Élodie M. BAZIN Christophe Mme BAILLEUL HABRAN Magali	pas de suppléants

(FCPE) : Fédération des Conseils de Parents d'Elèves

Trois parents sont adhérents à la FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves). Les autres parents ne sont pas constitués en association.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES PRÉÉLÉMENTAIRES ET ÉLÉMENTAIRES DEPUIS L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Années scolaires	Effectifs écoles préélémentaires - rentrée de septembre					Effectifs écoles élémentaires - rentrée de septembre			
	Andersen	Bitschner	Crétay	Perrault	Total	Blum	Charpak	Rousseau	Total
2017 / 2018 (année A)	70	105	93	76	344	152	162	209	523
2018 / 2019 (année B)	63	92	100	79	334	147	176	206	529
2019 / 2020 (année C) (*)	73	96	92	77	338	139	164	206	509
Evolution (%) année C / année B	15,87%	4,35%	-8,00%	-2,53%	1,20%	-5,44%	-6,82%	0,00%	-3,78%
Evolution (%) année C / année A	4,29%	-8,57%	-1,08%	1,32%	-1,74%	-8,55%	1,23%	-1,44%	-2,68%

(*) EFFECTIFS ARRÊTÉS À LA DATE DU 02/09/2019

DÉROGATIONS SCOLAIRES – RENTRÉE SCOLAIRE 2019 - 2020

INEAT : enfants scolarisés à DÉVILLE LÈS ROUEN et venant d'une autre commune

EXEAT : enfants de DÉVILLE LÈS ROUEN scolarisés dans une autre commune

EXEAT ou INEAT de régularisation : régularisation en raison d'un déménagement en cours de cycle ou d'une affectation en Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS).

COMMUNES	EXEAT	INEAT
CANTELEU		1
LE GRAND-QUEVILLY		1
LE HOULME	1	
MAROMME	1	
MONT SAINT AIGNAN	1	2
NOTRE DAME DE BONDEVILLE		1
ROUEN	1	
TOTAUX incluant les régularisations	4	5

Tableau arrêté à la date du 13/11/19

ÉVOLUTION DES DEMANDES DE DÉROGATIONS SCOLAIRES DEPUIS L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018 (*)

Années scolaires	EXEAT	EXEAT de régularisation	INEAT	INEAT de régularisation
2017 / 2018	9	0	7	dont 3 ineat de régul.
2018 / 2019	7	0	9	dont 3 ineat de régul.
2019 / 2020	4	dont 1 exeat de régul.	5	dont 3 ineat de régul.

(*) ces chiffres correspondent à la période octobre / novembre de chaque année scolaire

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES (A.P.C.)

Avec la mise en œuvre de la réforme sur les rythmes scolaires et depuis la rentrée scolaire 2013, les activités pédagogiques complémentaires sont proposées par les enseignants dans les différentes écoles. Elles se substituent à l'aide personnalisée. L'objectif de ce dispositif contribue à aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages et à les accompagner dans leur travail personnel en leur proposant des activités pédagogiques prévues au niveau du projet d'école (ex : jeux de société, arts visuels, travail manuel, ateliers informatique, théâtre, renforcement de la maîtrise de la langue orale, graphisme ...).

Les A.P.C. viennent s'ajouter aux 24 heures d'enseignement hebdomadaires et nécessitent de recueillir l'accord des parents d'élèves.

Pour l'année scolaire 2019-2020, l'organisation communiquée par les écoles de DÉVILLE LÈS ROUEN est la suivante :

ECOLES	CLASSES CONCERNÉES	JOURS (SELON PLANNING PROPRE A CHAQUE ÉCOLE)	HORAIRES	LIEUX D'OCCUPATION
ANDERSEN	classe de TPS - PS	LUNDI / MARDI / JEUDI	DE 11H45 À 12H15	salles de classe
	classe de MS - GS			
BITSCHNER	1 classe de PS	LUNDI MARDI / VENDREDI	DE 11H45 À 12H15	salles de classe
	1 classe de PS - MS			
	2 classes de MS - GS (selon enseignantes)			
CRÉTAY	toutes classes	MARDI / JEUDI	DE 11H45 À 12H15	salles de classe
PERRAULT	toutes classes	JEUDI	DE 16H30 À 17H30	salles de classe
BLUM	toutes classes	LUNDI / MARDI / JEUDI	DE 11H30 À 12H00	salles de classe
CHARPAK	classes de CP et CE2 - CE1/CE2 - CM1/CM2	LUNDI / MARDI / JEUDI	DE 11H30 À 12H00	salles de classe - salle informatique selon besoins
	classe de CE1	LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI		
	classe de CM1	MARDI / JEUDI / VENDREDI		
	classe de CM2	LUNDI / JEUDI / VENDREDI		
ROUSSEAU	classes de CP (selon enseignantes)	MARDI JEUDI LUNDI / MARDI LUNDI	DE 16H30 À 17H30 DE 11H30 À 12H00 DE 11H30 À 12H00 DE 16H30 À 17H30	salle de classe
	classes de CE1 (selon enseignantes)	MARDI / JEUDI / VENDREDI LUNDI	DE 11H30 À 12H00 DE 16H30 À 17H30	salle de classe
	classe de CE2 - CM1	LUNDI / MARDI / JEUDI	DE 11H30 À 12H00	salle de classe
	pas d'APC pour la classe de CE2 (classe de M. Sanson)			
	décharge de direction	JEUDI	DE 11H30 À 12H00	salle de classe
	classe de CM1 - CM2	LUNDI / JEUDI	DE 16H30 À 17H30	salle de classe
	classe de CM2	LUNDI	DE 11H30 À 12H00 DE 16H30 À 17H30	salle de classe

CRÉDITS ET DOTATIONS

① FOURNITURES SCOLAIRES

Crédits accordés pour **2019/2020**

• Classes préélémentaires	36,28 €	par enfant
• Classes élémentaires	36,28 €	par enfant
• RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)	1.372,52 €	somme globale

② PRIX DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE

Crédits accordés pour **2019/2020**

• Écoles préélémentaires	7,32 €	par enfant
• Écoles élémentaires (dictionnaires offerts aux CM2)	2 550,00 €	budget global

③ BCD (Livres, disques, cassettes)

Crédits accordés pour **2019/2020**

• Écoles préélémentaires	200,00 €	par école
• Écoles élémentaires	200,00 €	par école

④ PHARMACIE

Crédits accordés pour **2019/2020**

• Écoles préélémentaires	100,00 €	par classe
• Écoles élémentaires	300,00 €	par école

⑤ ARBRES DE NOËL

Crédits accordés pour Noël **2019/2020**

• Écoles préélémentaires	7,76 €	par enfant
• Écoles élémentaires	6,00 €	par enfant

⑥ COOPÉRATIVES SCOLAIRES

Les coopératives scolaires publiques peuvent bénéficier du soutien financier (subvention) de la collectivité. Réglementairement, une subvention ne peut pas être renouvelée de façon systématique, celle-ci devant être justifiée. Ce soutien financier ne peut être octroyé que si la direction de l'école formalise une demande écrite, en décembre de l'année scolaire en cours.

INTERVENTIONS SPÉCIFIQUES SUR LE TEMPS SCOLAIRE

↳ MÉDIATHÈQUE

Le personnel de la section Jeunesse de la Médiathèque accueille des classes tout au long de l'année. Chaque accueil est organisé sur un créneau d'une heure (45 minutes en comptant les transports). Durant la séance, les enfants peuvent choisir des livres pour le prêt en classe, assister à des lectures d'albums ou bien visiter les expositions de la médiathèque.

L'objectif des accueils de classes est de rendre petit à petit les enfants autonomes dans la médiathèque (savoir localiser les documents, faire une recherche documentaire, etc.). La découverte de la littérature jeunesse et l'encouragement à la lecture sont également privilégiés.

↳ ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (E.P.S.)

• la Ville met un éducateur sportif à disposition des écoles élémentaires de Déville lès Rouen. Il apporte son soutien dans le cadre des projets d'école en E.P.S.

• la Ville met à disposition la piscine et son personnel. Elle accueille tout au long de l'année des élèves des écoles élémentaires et préélémentaires ainsi que les élèves des collèges et des lycées selon un planning prévisionnel annuel travaillé en juin en collaboration avec les directeurs d'établissements et l'Inspection de l'Education Nationale.

• liaisons CM2 / 6^{ème} avec le collège J. Verne et l'école André Marie de Notre Dame de Bondeville.

• tournois sportifs de circonscription en partenariat avec les clubs locaux, handball, basketball, volleyball et badminton.

↳ TRANSPORTS SCOLAIRES

L'organisation et le financement des transports à destination des équipements municipaux (gymnase, médiathèque, piscine municipale) sont gérés par le service des affaires scolaires selon les besoins de l'école.

Pour assurer les déplacements sur les équipements municipaux des écoles trop éloignées et dont les élèves ne peuvent pas se rendre à pied, la Ville, en concertation avec les écoles concernées, a opté pour l'utilisation des lignes régulières des transports collectifs de la Métropole. Cette action entre dans une démarche globale de sensibilisation à l'écocitoyenneté.

↳ THÉÂTRE

Trois classes de seconde du lycée de La Vallée du Cailly participeront au projet « Ping-Pong (de la vocation) » proposé par l'Expansion Artistique le lundi 2 décembre. Un spectacle sera présenté par des comédiens de Tréteaux de France dans l'établissement scolaire, suivi d'ateliers de pratiques théâtrales en lien avec la représentation. En accompagnement à ce projet, les élèves et enseignants pourront assister au spectacle « L'enfance à l'œuvre » présenté par les Tréteaux de France au Centre Culturel Voltaire le mardi 28 janvier à 20h, les thématiques des deux spectacles se faisant écho sur la thématique de la vocation.

En collaboration avec l'Expansion Artistique, au Centre Culturel Voltaire, une représentation théâtrale de la pièce de Louise Dudek « La Rage » est programmée sur le temps scolaire à destination des collégiens et lycéens, dès la classe de 4^{ème}. Elle sera proposée le mardi 11 février à 14h30.

La Rage retrace l'histoire de deux adolescents à l'aube de la première guerre mondiale. Maï, 19 ans, jeune déserteur, croise la route d'Anna, 16 ans, mariée et déjà veuve. Une pièce qui parle de choix et d'espoirs, ceux qu'on a quand on est adolescent. Dans le cadre du parcours éducatif CRED 76, un atelier est proposé aux établissements en complément de la représentation, sur le thème « Atelier d'écriture, jeu et mise en scène autour de La Rage ».

TRAVAUX, MOBILIER, MATÉRIEL POUR LES ÉCOLES – ANNÉE 2019

❶ TRAVAUX

❖ ÉCOLES PRÉÉLÉMENTAIRES

ÉCOLES	TRAVAUX
	<p>➤ rénovation complète du bâtiment</p> <p>Sur le plan thermique :</p> <p>1 – Isolation de toutes les façades par un système d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) permettant de limiter au maximum les effets de ponts thermiques,</p> <p>2 – réfection de la toiture terrasse de l'école et du logement associé en augmentant les performances des isolants,</p> <p>3 – rénovation intégrale de l'ensemble des installations électriques en optant pour des installations moins énergivores,</p> <p>4 – rénovation intégrale de l'éclairage intérieur en optant pour des systèmes à LED, plus économiques et durables,</p> <p>5 – remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries isolantes et à rupture de ponts thermiques, équipées de vitrages peu émissifs,</p> <p>6 – rénovation de la chaufferie de l'école et remplacement des anciennes chaudières par des chaudières à condensation, récupératrice de calories, avec un meilleur rendement et moins consommatrices d'énergie,</p> <p>7 – individualisation de tous les comptages de fluides de l'école et du logement (gaz, eau, électricité) permettant ainsi de sensibiliser les utilisateurs sur les consommations d'énergie,</p> <p>8 – amélioration de l'apport solaire dans les circulations, créant ainsi un apport de calories substantiel.</p> <p>De plus, afin d'éliminer les difficultés rencontrées, liées à la présence de forte humidité dans les locaux, nous avons décidé de mettre en place un système de VMC permettant un assèchement global du bâtiment, de façon plus économique.</p>
ANDERSEN	<p>Sur le plan acoustique, nous avons opté pour la mise en place de faux plafonds et de cloisonnements perforés, formant des pièges à sons et réduisant ainsi considérablement les phénomènes de résonnance dans les locaux.</p> <p>Concernant l'architecture intérieure, l'intégralité des revêtements de sols sont revus, ainsi que les décos intérieures (peintures et autres revêtements). Ces jeux de matériaux choisis répondent aux impératifs essentiels d'efficacité énergétique et de pérennité. Les matériaux naturels ont été favorisés. Ainsi, les aménagements des circulations sont réalisés en bois et tous carrelages sont en céramique, à base de terre cuite.</p> <p>Pour la sécurité, l'alarme anti-intrusion permet de sécuriser le bâtiment lorsqu'il est inoccupé et l'emplacement du bureau de direction est aménagé de sorte à ce qu'un contrôle visuel avec les parents puisse avoir lieu à tout moment.</p> <p>L'architecture extérieure du bâtiment a été retravaillée en profondeur pour améliorer l'identité du bâtiment et le mettre en valeur tout en l'intégrant dans son environnement. Pour ce faire, son habillage extérieur a été revu intégralement, les volumétries auparavant difficilement lisibles ont été simplifiées.</p> <p>La cour de récréation a vu l'aménagement d'espaces végétaux pour que les enfants puissent se familiariser davantage avec leur environnement naturel.</p> <p>Les aires de jeux sont revues intégralement pour améliorer la sécurité des enfants, le bac à sable a été supprimé pour améliorer l'hygiène des jeux.</p>

	<p>Le préau a été déplacé et agrandi pour permettre aux enfants d'évoluer dans un espace clair et confortable.</p> <p>Enfin, dans un souci de sécurité des élèves et de leurs parents et d'optimisation de la gestion des flux de personnes apportant leurs enfants à l'école, l'entrée de l'école a été revue et se fait désormais depuis la place Churchill qui fait actuellement l'objet d'une réflexion sur son réaménagement.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ rénovation aires de jeux et cour de récréation ➤ création jardins pédagogiques et création d'espaces verts ➤ individualisation des réseaux fluides ➤ mise en place d'un abri de vélos et matériel de jardinage
BITSCHNER	<ul style="list-style-type: none"> ➤ peinture du réfectoire ➤ peinture du préau ➤ mise en conformité de la zone de stockage des conteneurs ➤ réparation de la couvertine béton en toiture
CRÉTAY	<ul style="list-style-type: none"> ➤ remplacement des stores des salles de classe par des volets roulants électriques

❖ ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

ÉCOLES	TRAVAUX
BLUM	<ul style="list-style-type: none"> ➤ création d'un système de contrôle d'accès ➤ réparation de la toiture sur 30 m² suite à un sinistre ➤ rénovation des plafonds des salles de classes 5 et 6 ➤ rénovation de l'éclairage des salles de classes 5 et 6
ROUSSEAU	<ul style="list-style-type: none"> ➤ création d'un système de contrôle d'accès ➤ remplacement des portes d'entrée

SÉCURITÉ DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

INFORMATIONS CONSEILS D'ÉCOLES / PARENTS D'ÉLÈVES

En 2019, les organes de sécurité des établissements scolaires ont été contrôlés, des maintenances ont été réalisées (ex : remplacement d'extincteurs, de blocs de secours ...).

Sur le temps périscolaire, des exercices d'évacuation inopinés ont eu lieu ces dernières semaines.

Le contrôle de la qualité de l'air est actuellement en cours, ce protocole sera finalisé en 2020. Les premiers résultats des échantillons prélevés sont conformes aux normes.

Les aires de jeux installées dans les cours de récréation sont vérifiées annuellement par un bureau de contrôle agréé et des vérifications dites de routine sont faites par le service sécurité avec si nécessaire des maintenances correctives.

Les aménagements pour l'accueil des personnes à mobilité réduite ont été mis en place sur les établissements qui ne font pas l'objet de dérogation aux AD'AP (agenda d'accessibilité programmée), afin de permettre de recevoir enfants et parents en situation de handicap.

Régulièrement, les services techniques ou les entreprises interviennent dans les écoles en fonction des fiches de liaison transmises par les directions d'écoles (travaux divers, petites réparations).

② DOTATION EN ÉQUIPEMENT

❖ Budget section FONCTIONNEMENT

- préélémentaire : **4.650,00 €**
- élémentaire : **2.697,00 €**

❖ Budget section INVESTISSEMENT PRÉÉLÉMENTAIRE

- mobilier : **1.500,00 €**
- matériel divers : **1.500,00 €**

❖ Budget section INVESTISSEMENT ÉLÉMENTAIRE

- mobilier : **2.000,00 €**
- matériel divers : **2.000,00 €**

MOBILIER SCOLAIRE / ÉQUIPEMENT DE CLASSE (LISTE NON EXHAUSTIVE)	PETIT MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT PÉDAGOGIQUE (LISTE NON EXHAUSTIVE)
<ul style="list-style-type: none">• meubles tiroirs, tabouret à roulettes, meubles activités• tableau blanc spécial vidéo projecteur• banquettes• banc bibliothèque• massicot	<ul style="list-style-type: none">• tableaux magnétiques• achats dans le cadre du PPMS• jeux pédagogiques• visualiseur flexible• petit matériel de sport• remplacement télécommande VPI / changement de lampe• tapis d'entrée

RESTAURATION COLLECTIVE

Les repas sont fabriqués à la cuisine centrale sous le principe de la liaison froide. La remise en température des plats et la préparation des hors d'œuvres, fromages et desserts se font dans les 7 offices.

La Restauration Collective suit les recommandations nutritionnelles en vigueur et notamment le décret n° 2011-1227 du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire.

Les produits utilisés sont en grande majorité des produits frais, souvent locaux, labellisés ou certifiés comme : la viande bœuf normand, brebis de pré salé, porc fermier, volaille Label Rouge, poisson frais acheté auprès des criées de Granville et Cherbourg. 100 % des pommes servies viennent de Seine-Maritime ainsi que la totalité des produits laitiers locaux (yaourt, petit suisse et fromage blanc).

Toutes les matières premières pouvant être achetées en local ou en circuit court, le sont en tenant compte de la saisonnalité. Les repas sont cuisinés traditionnellement dans les règles de l'art et conformément aux décrets européens en matière d'hygiène et sécurité alimentaire. Des contrôles sont faits régulièrement dans les différents sites de restauration.

La répartition d'enfants rationnaires par rapport aux enfants scolarisés pour l'année 2019-2020 est la suivante :

ÉCOLES	ENFANTS SCOLARISÉS au 01/10/19	ENFANTS DÉJEUNANT À LA RESTAURATION COLLECTIVE <small>(moyenne approximative selon les effectifs prévisionnels arrêtés au 01/10/19)</small>	RÉPARTITION (%)
ANDERSEN	72	61	84,72 %
BITSCHNER	98	75	76,53 %
CRÉTAY	93	69	74,19 %
PERRAULT	79	53	67,08 %
BLUM	140	110	78,57 %
CHARPAK	164	138	84,14 %
ROUSSEAU	208	174	83,65 %

Tout au long de l'année scolaire, le service Restauration Collective propose des repas à thème ou animations suivantes :

- ◆ repas d'automne,
- ◆ repas d'hiver et Noël accompagné d'une friandise,
- ◆ repas de printemps,
- ◆ repas d'été

À chacun de ces repas, sont invitées à déjeuner avec les enfants, des personnes âgées de la Filandière et des Hortensias à raison d'une école par animation. Exemple, l'école Perrault a reçu les personnes âgées le jour du repas de Noël et d'Hiver, l'école Blum, le jour du repas de printemps, l'école Bitschner, le jour du repas d'été et l'école Charpak, le jour du repas d'automne.

En février, des ateliers ont lieu tous les jours (1 jour par école sur 2 semaines) auxquels participent les personnes âgées de la Filandière et des Hortensias. Il s'agit de fabriquer des recettes qui ont marqué ces aînés puis de les déguster ensemble.

Les menus font l'objet d'une analyse lors de la Commission des Menus où sont présents des élus, des représentants d'enfants, des parents délégués, des agents de la restauration sous la présidence de la 1^{ère} Adjointe chargée de la réussite éducative et vie culturelle.

Chaque année, 2 enfants de chaque école élémentaire sont désignés par leurs camarades pour les représenter à la commission des menus.

La commission des menus se réunit 5 fois dans l'année scolaire car les menus sont présentés par période d'environ 8 semaines, entre chaque vacance et la 2^{ème} commission de l'année a lieu à la cuisine centrale (avenue de la Clairette), après les élections des représentants de parents d'élèves.

Cette année, une vingtaine d'enfants par école s'est portée volontaire pour participer à la Commission des Menus. Les élections ont lieu avant la 1^{ère} commission des menus.

2 représentants d'enfants ont été élus à l'école BLUM, 2 à l'école ROUSSEAU et 2 à l'école CHARPAK.

Les parents référents pour la commission des menus sont :

ÉCOLES	PARENTS
ANDERSEN	À définir
BITSCHNER	À définir
CRÉTAY	Mme ARNOULT Bérénice
PERRAULT	Mme PACHECO VARANDAS Manuella
BLUM	Mme CHEVAL Séverine M. RIDEZ Yoann
CHARPAK	Mme BOISSAY Sandrine Mme OLIVEIRA Marilène
ROUSSEAU	À définir

Les tarifs municipaux ci-après sont applicables jusqu'au 31/12/2019 :

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS
de 0 à 324	1,00 €
de 324,01 à 405	1,52 €
de 405,01 à 487	2,05 €
de 487,01 à 567	2,62 €
de 567,01 à 645	3,15 €
645,01 et plus	3,65 €

AUTRES TARIFS	
Enfants hors Déville	3,65 €
Personnel communal et assimilés	2,76 €
Enseignants	4,45 €
Autres personnes extérieures	6,50 €
Repas occasionnel	6,70 €

A compter du 01/01/2020, voici les tarifs qui seront applicables :

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS
de 0 à 327	1,00 €
de 327,01 à 409	1,54 €
de 409,01 à 492	2,07 €
de 492,01 à 573	2,65 €
de 573,01 à 651	3,18 €
651,01 et plus	3,68 €

AUTRES TARIFS	
Enfants hors Déville	3,68 €
Personnel communal et assimilés	2,79 €
Enseignants	4,50 €
Autres personnes extérieures	6,57 €
Repas occasionnel	6,77 €

RAPPEL

Les enfants peuvent fréquenter la restauration scolaire dès le 1^{er} jour de la rentrée. Le service se fait à table pour les maternels, en self pour les primaires.

L'inscription et la désinscription préalables sont obligatoires dans un délai de 15 jours, soit auprès du service Restauration Collective, soit auprès du pôle inscription Jeunesse, Écoles, Sports.

Le Temps périscolaire fait l'objet d'une attention particulière et la coordinatrice est présente auprès de toutes les écoles pendant la durée de cette pause méridienne. Elle veille au bon déroulement du Temps du Midi (repas, ateliers) et des garderies périscolaires. Elle gère l'équipe constituée de personnels compétents et qualifiés qui sont recrutés pour chacune de ces actions.

Elle est garante également du bon fonctionnement en matière de discipline des enfants mais aussi lorsqu'un enfant est malade ou se blesse sur le temps du midi. Elle travaille en collaboration avec le directeur de la restauration pour que soit respecté l'article 10 du règlement de la restauration scolaire et du temps du midi "comportement et discipline".

La fiche d'inscription à la restauration scolaire et aux garderies périscolaires, le règlement de la restauration scolaire et du temps du midi, les menus par période, le bilan de la restauration collective et des garderies périscolaires, les tarifs sont disponibles et visibles sur le site internet de la commune www.deville-les-rouen.fr – rubrique "grandir à Déville".

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL -/ PLAN MERCREDI PROGRAMMATION 2019-2020

Suite aux décisions des conseils d'écoles (2018) de repasser à la semaine de 4 jours, un nouveau PEDT / Plan mercredi a été contractualisé entre la ville de Déville lès Rouen, les services de l'État (Cohésion Sociale, Éducation Nationale) et la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). Ce projet Éducatif Territorial 2019-2021 a été voté lors du Conseil Municipal du 6 décembre 2018.

Le dispositif obtient donc sa labellisation et la charte qualité du plan mercredi.

Toute l'organisation du temps scolaire et périscolaire, mercredi compris, décidée collectivement, est organisée de la manière suivante :

- **ANDERSEN, BITSCHNER et CRÉTAY de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h45,**
- **Garderie de 7h30 à 8h35 et de 16h45 à 18h,**
- **PERRAULT, BLUM, CHARPAK et ROUSSEAU de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30,**
- **Garderie de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h,**
- **Centre de Loisirs de 7h30 à 18h.**

La pause méridienne est d'une durée de deux heures pour permettre à chaque enfant de déjeuner dans de bonnes conditions à l'occasion de deux services par cantine scolaire et de profiter des activités périscolaires du temps du midi à raison d'une heure par jour et par école. Ces activités sont à caractère ludique et/ou sportive.

Les garderies accueillent tous les enfants préalablement inscrits. La facturation est faite uniquement lorsque le service est utilisé. Les garderies se déroulent dans toutes les écoles, hormis Blum et Perrault avec un regroupement sur l'école Perrault.

Le centre de loisirs ouvre toute la journée du mercredi, avec un accueil de type garderie dès 7h30 du matin jusqu'à 18h. La journée est consacrée aux activités éducatives et notre Accueil de loisirs est déclaré auprès des services de l'État.

L'association ALD USEP maintient un panel d'activités conséquent avec plusieurs nouveautés, soit en soirée après la classe, soit le mercredi matin. De nombreuses opérations conjointes USEP/VILLE/ECOLES se déroulent aussi sur le temps scolaire comme les liaisons CM2/6ème, le trisport, la prévention noyade, etc Les autres associations et services municipaux comme l'école de musique ont des horaires aménagés pour permettre aux enfants de pratiquer leurs activités.

Le Conseil Municipal des jeunes contribue à l'apprentissage de la citoyenneté et permet de faire un lien direct entre le temps scolaire et le temps périscolaire. Les attentes des jeunes sont entendues et confrontées à l'intérêt commun et aux réalités financières. De nombreux projets ou actions ont abouti et d'autres sont à venir.

L'ensemble de ces activités se décline dans la continuité de tous les projets des écoles de la commune.

Pour la bonne marche des activités périscolaires (hors mercredi), un agent assure la coordination permettant de superviser et conseiller les personnels mis à disposition pour ces activités.

La coordinatrice est en contact direct avec les parents lorsque cela s'avère nécessaire. Elle apporte son savoir-faire dans la gestion des conflits et dans la mise en œuvre des objectifs fixés dans le cadre des activités périscolaires.

Elle exerce diverses missions, comme :

- la sensibilisation au quotidien des équipes de surveillants et donnent des informations sur les **Projets d'Accueils Individualisés** en cours (**P.A.I.**),
- le suivi du **Plan Particulier de Mise en Sûreté** dans chaque école (**P.P.M.S.**),
- l'organisation sur le terrain du **Service Minimum d'Accueil (S.M.A.)**, en cas de grève, et de la gestion des personnes de services à dispatcher,
- le remplacement des surveillants de cantine, et de la mise en place d'une organisation de secours si nécessaire,
- la gestion des relations avec les familles pour régler tous les conflits sur le temps du midi,
- le suivi des enfants malades, des accidents, en relais avec la Restauration Collective, le suivi individualisé des déclarations d'accident,
- la mise en place des réunions préparatoires avec les enfants élus à la **Commission des Menus**,
- la mise en place organisationnelle et animation de repas ou ateliers à thèmes en collaboration avec la **Cuisine Centrale**,
- l'organisation des ateliers du midi et des agents qui les encadrent,
- les entretiens des vacataires remplaçants.

➤ LES ATELIERS DU TEMPS DU MIDI

ÉCOLES	JOURS D'INTERVENTION	HEURES D'INTERVENTION	ANIMATIONS	INTERVENANTS
ANDERSEN	lundi	de 12h40 à 13h30	Origami (pliage) différents selon les trimestres – Eau, on met quoi dans le sapin ? décoration de la salle de restauration scolaire	personnel permanent
	mardi	de 12h40 à 13h30	Activités apaisantes et relaxantes Bricolages divers jeux de société	personnel permanent
	jeudi	de 12h40 à 13h30	Origami (pliage) différents suivant les trimestres – Eau, Noël, on voyage, on joue	animateur saisonnier
	vendredi	de 12h40 à 13h30	Activités apaisantes et relaxantes Bricolages divers jeux de société	personnel permanent
BITSCHNER	lundi	de 13h00 à 13h45	Activités apaisantes et relaxantes Bricolages divers jeux de société	personnel permanent
	mardi	de 13h00 à 13h45	Origami (pliage) différents suivant les trimestres thème Eau, on voyage, on joue Création de jeux	animateur saisonnier
	jeudi	de 13h00 à 13h45	Activités apaisantes et relaxantes Bricolages divers jeux de société	personnel permanent
	vendredi	de 11h45 à 12h25	Origami (pliage) différents suivant les trimestres, bricolages divers	animateur saisonnier
CRÉTAY	lundi	de 11h45 à 12h25	Accro sport / jeux de récréation Jeux de ballons	personnel permanent
	mardi	de 11h45 à 12h25	Activités apaisantes et relaxantes Bricolages divers jeux de société	personnel permanent
	jeudi	de 11h45 à 12h25	Accro sport / jeux de récréation Jeux de ballons	personnel permanent
	vendredi	de 11h45 à 12h25	Activités apaisantes et relaxantes Bricolages divers suivant les saisons / jeux de société	personnel permanent
PERRAULT	lundi	de 11h40 à 12h20	Activités apaisantes et relaxantes Bricolages divers jeux de société	personnel permanent
	mardi	de 11h40 à 12h15	Vélo roller / jeux de ballons / jeux de récréation	personnel permanent
	jeudi	de 11h40 à 12h15	Activités apaisantes et relaxantes Bricolages divers jeux de société	personnel permanent
	vendredi	de 11h40 à 12h20	Vélo roller / jeux de ballons / jeux de cour	personnel permanent
BLUM	lundi	de 11h40 à 12h20	Origami (pliage) différents selon les trimestres Eau, Noël décoration de table, création de jeux	animateur saisonnier
	mardi	de 12h15 à 13h00	Sports collectifs, foot, hand, basket Jeux de récréation, pétanque	personnel permanent
	jeudi	de 12h45 à 13h20	Sports collectifs, foot, hand, basket Jeux traditionnels	personnel permanent
	vendredi	de 12h45 à 13h20	Sports collectifs, foot, hand, basket Jeux d'opposition	personnel permanent
CHARPAK	lundi	de 12h40 à 13h20	Pétanque "la Molle" (*) Jeux de ballons divers	personnel permanent
	mardi	de 11h40 à 12h20	Jeux d'opposition Jeux traditionnels	personnel permanent
	jeudi	de 11h40 à 12h20	Jeux de société / Projet d'animation suivant les repas à thèmes	animateur saisonnier
	vendredi	de 11h40 à 12h20	Jeux d'opposition Jeux traditionnels	personnel permanent
ROUSSEAU	lundi	de 12h40 à 13h20	Sports collectifs, foot, hand, basket Jeux traditionnels	personnel permanent
	mardi	de 11h40 à 12h20	Origami (pliage) différents suivant les thèmes Eau, Noël décoration de table, créations de jeux	animateur saisonnier
	jeudi	de 12h40 à 13h20	Sports collectifs, foot, hand, basket Jeux de recreation, jeux d'opposition	personnel permanent
	vendredi	de 12h40 à 13h20	Origami (pliage) différents suivant les thèmes, Eau, Noël décoration de table, créations de jeux	animateur saisonnier

(*) pétanque "la Molle" : jeu de pétanque d'intérieur

➤ LES GARDERIES PÉRISCOLAIRES

Les garderies sont organisées pour permettre un **accueil pré et post scolaire** sur toutes les écoles préélémentaires et élémentaires de la commune. Les enfants des classes élémentaires sont **incités à faire leurs devoirs** et les enfants des classes préélémentaires disposent d'**activités menées par les animateurs** (activités récréatives, sportives, manuelles et coins détente et repos).

Les garderies sont ouvertes pendant les périodes scolaires tous les lundi, mardi, jeudi et vendredi comme suit :

- ↳ de 7h30 à 8h35 pour les écoles ANDERSEN, BITSCHNER, CRÉTAY,
- ↳ de 7h30 à 8h20 pour les écoles PERRAULT, BLUM, CHARPAK, ROUSSEAU,
- ↳ et de 16h45 à 18h00 pour les écoles ANDERSEN, BITSCHNER, CRÉTAY,
- ↳ et de 16h30 à 18h00 pour les écoles PERRAULT, BLUM, CHARPAK, ROUSSEAU.

Le fonctionnement de ces garderies est assuré dans chaque école. En ce qui concerne les groupes scolaires PERRAULT/BLUM, la garderie a lieu à l'école PERRAULT.

Pour bénéficier de ce service, **l'inscription préalable est obligatoire** auprès du pôle inscriptions Jeunesse, Ecoles, Sports de la mairie. Il est nécessaire de se munir :

- ① des coordonnées de l'assurance prenant en charge la scolarité (nom, adresse et numéro de sociétaire),
- ② du numéro d'allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales,

Le règlement est possible par **C.E.S.U.** (Chèque Emploi Service Universel) sauf pour les paiements par prélèvement automatique.

Les frais de garde des enfants à charge de moins de 7 ans peuvent ouvrir droit à un crédit d'impôts. Le pôle inscriptions peut, sur demande, établir une attestation concernant la fréquentation réelle de la garderie périscolaire.

L'inscription est renouvelable à chaque année scolaire. La fréquentation peut se faire pour le matin uniquement, pour l'après-midi ou pour le matin et l'après-midi. Elle peut être régulière ou ponctuelle.

Les tarifs municipaux ci-après sont applicables jusqu'au 31/12/2019 :

QUOTIENT FAMILIAL	MATIN	SOIR	MATIN / SOIR
de 0 à 442	1,44 €	2,15 €	2,91 €
de 442,01 à 711	2,05 €	2,92 €	3,86 €
711,01 et plus	2,50 €	3,59 €	4,72 €
Non Dévillois	2,57 €	3,68 €	4,82 €

A compter du 01/01/2020, voici les tarifs qui seront applicables :

QUOTIENT FAMILIAL	MATIN	SOIR	MATIN / SOIR
de 0 à 446	1,45 €	2,17 €	2,93 €
de 446,01 à 718	2,07 €	2,95 €	3,90 €
718,01 et plus	2,52 €	3,62 €	4,76 €
Non Dévillois	2,60 €	3,73 €	4,88 €

Chaque année, un bilan est effectué et présenté lors d'une commission municipale de la réussite éducative.

Les activités associatives périscolaires et extrascolaires

➤ L'ALD (AMICALE LAÏQUE DE DÉVILLE)

Président : Didier DECAUX

L'Amicale Laïque de Déville regroupe plusieurs associations culturelles et sportives. Ces associations s'adressent aux adultes et aux enfants.

L'Amicale Laïque de Déville est l'organisatrice du traditionnel **spectacle de Noël** offert aux enfants des écoles élémentaires publiques de la commune, qui se déroule chaque année au Centre Culturel Voltaire, avec friandises proposées aux enfants. Cette année, le spectacle se déroulera le jeudi 19 décembre 2019, à 14h00 au Centre Culturel Voltaire.

➤ L'ALD USEP (UNION SPORTIVE DES ÉCOLES PRIMAIRES)

Président : Philippe LEVET

La coordination est assurée par un éducateur sportif de la Ville de Déville lès Rouen mis à la disposition de l'Association.

Cette année, à la date du 2 octobre 2019, **182** enfants se sont déjà inscrits, pour un total de **213** inscriptions sur les activités (du fait de la possibilité de double inscription – 31 enfants ont choisi plusieurs activités).

- Inscriptions sur l'école BLUM : **44**
- Inscriptions sur l'école CHARPAK : **85**
- Inscriptions sur l'école ROUSSEAU : **53**

ACTIVITÉS

ACTIVITÉS	JOURS	EFFECTIFS	LIEUX
Roller	lundi	45 (2 groupes)	École Charpak
Hand	lundi	11	Gymnase Ladoumègue
Activité artistique	jeudi	10	École Rousseau
Danse	lundi et mercredi	27 (2 groupes)	Maison des Arts et de la Musique
Expression corporelle vers le théâtre	mardi	20	Maison des Arts et de la Musique
Basket	mardi	28	Gymnase Guynemer
Natation	mardi vendredi	26 (2 groupes)	Piscine
Jeux de stratégie (suspendu pour l'instant)	jeudi	0	École Rousseau
Football	mercredi	17	Stade Blériot
Futsal	vendredi	12	Gymnase Ladoumègue
Tennis	vendredi	11	Club de Tennis
Tirs sportifs	mercredi	6	Stand de tir
TOTAL		213	

Les activités se déroulent les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17 heures à 18 heures avec une variante de 15 minutes pour certaines activités (roller, hand, théâtre).

L'encadrement est assuré par 10 enseignants de l'Éducation Nationale, une éducatrice sportive municipale, un entraîneur des clubs sportifs partenaires (basketball, handball).

À compter de cette année, un nouveau partenariat a été développé avec le club de tir sportif, "la Cible Dévilloise".

➤ ASSOCIATIONS "LIRE ET FAIRE LIRE" ET "ÉCOLE DES GRANDS-PARENTS EUROPÉENS 76"

Une convention est signée avec l'Association "Lire et faire lire" et avec l'Association "École des Grands-Parents Européens 76" pour intervenir pendant le temps périscolaire.

Les activités extrascolaires

Il s'agit des activités se déroulant en dehors du temps scolaire.

On retrouve dans ce cadre, l'ensemble des activités municipales et associatives développées sur la commune indépendamment du secteur scolaire.

➤ LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES DE LA COMMUNE

Près d'une trentaine d'associations sportives ou culturelles sont présentes sur la commune et accueillent des jeunes et des enfants.

Pour la pratique des activités, la commune met à disposition de ces associations, l'ensemble des équipements sportifs et les différents locaux spécialisés.

➤ LE COMITÉ DE JUMELAGE

À travers ses rencontres avec les villes sœurs, le jumelage favorise la fraternité et l'amitié entre les citoyens européens. Il associe la jeunesse à la construction européenne et contribue à la valorisation et la préservation du patrimoine.

➤ LES STRUCTURES MUNICIPALES D'ACCUEIL ET DE LOISIRS

■ LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019, 108 enfants ont été inscrits à la Maison de la Petite Enfance dont 42 enfants sont accueillis maintenant à l'école maternelle.

Dans cette perspective, les grands ont pu profiter de la passerelle avec les écoles maternelles de Déville qui se sont reconduites comme chaque printemps.

Un groupe d'enfants accompagnés de professionnelles de la Maison de la Petite Enfance, a pu se rendre dans chaque école de son secteur afin de passer une petite matinée en activités parmi le groupe classe et s'immerger dans l'ambiance scolaire.

Ces temps d'approche en groupe sont bénéfiques pour la future adaptation et permettent aux enfants de concrétiser la démarche d'accueil à l'école dont on parle tant à la maison.

La Maison de la Petite Enfance a aussi bénéficié de la passerelle avec l'accueil de loisirs maternel à partir des vacances de février 2019. 5 à 6 enfants partagent les activités au centre, à chaque vacances scolaires, par le grand groupe d'enfants plus âgés ... quelle expérience !! soit le matin suivi du repas, soit l'après-midi avec le goûter. Appréhender ce nouveau lieu et découvrir les jeux et activités en groupe, tout un programme collectif qui demande une assurance et une maturité que ces échanges favorisent beaucoup.

■ L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs est un accueil collectif à caractère éducatif pour les mineurs muni d'un projet pédagogique.

Cet accueil de loisirs est réparti en 3 tranches d'âges :

- accueil de loisirs maternel (3-5 ans)
- accueil de loisirs primaire (6-9 ans)
- accueil de loisirs ado (10-15 ans)

La direction est assurée par des agents territoriaux du service jeunesse de la Ville de Déville lès Rouen.

- **L'ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL** fonctionne pendant les vacances scolaires et le mercredi après la classe. Sa capacité d'accueil est portée à 56 enfants maximum.

- **L'ACCUEIL DE LOISIRS PRIMAIRE**

- Il accueille les enfants tous les mercredis après la classe et pendant les petites vacances scolaires. Sa capacité d'accueil est de 72 enfants maximum pour toutes les sessions de fonctionnement. Les enfants de 6 à 14 ans sont accueillis.
- Pendant les vacances d'été, il accueille uniquement les enfants de 6 à 9 ans.

Pour l'accueil de loisirs maternel et primaire, les enfants sont accueillis de façon échelonnée le matin entre 7h30 et 9h30. Le soir, les départs se déroulent entre 17h et 18h.

- **L'ACCUEIL DE LOISIRS ADO** fonctionne uniquement pendant les vacances d'été. Sa capacité d'accueil est fixée à 48 enfants pour les sessions de juillet et août. Les adolescents sont accueillis de 8h30 à 17h. Ponctuellement, quelques animations sont prévues en soirée.

Tous les ans, la Ville édite des plaquettes récapitulant les dates de sessions, les modalités d'inscription et les tarifs. Ces plaquettes sont disponibles auprès du service jeunesse et en mairie.

■ LES ACTIVITÉS BIEN-ÊTRE CULTURELLES DE DÉVILLE

Les Activités Bien-être Culturelles de Déville (A.B.C.D.) proposent de nombreuses activités culturelles et de loisirs aux enfants, adolescents, adultes, cours intergénérationnels. La plaquette d'informations est disponible à l'Hôtel de Ville.

Les objectifs de la municipalité à travers les activités des « A.B.C.D. »

- d'offrir un panel d'activités socioculturelles et sportives complémentaires à celles déjà existantes à Déville lès Rouen.
- de permettre aux participants de pratiquer une ou plusieurs activités de loisirs à caractère culturel, en offrant un cadre collectif favorisant le développement des relations sociales.
- de donner aux adhérents la possibilité d'évoluer à leur rythme au sein de chaque atelier.
- de valoriser le travail effectué dans les différentes activités à travers une exposition annuelle.

La liste des activités à destination des jeunes est la suivante :

✿ ACTIVITÉS ARTISTIQUES

- céramique
- dessin/peinture et dessin/peinture – loisirs créatifs -

✿ SPORTS ET LOISIRS

- natation

■ LE DROIT À L'IMAGE

Afin de répondre aux contraintes liées au droit à l'image, tous les règlements intérieurs des structures municipales ont été modifiés et intègrent dorénavant un paragraphe stipulant :

"Sauf avis contraire expressément indiqué via le formulaire "Droit à l'image" à remettre au service concerné :

- le service est autorisé à prendre des photographies ou des films représentant le public, majeur ou mineur, dans le cadre de la participation aux activités du service,
- la commune de Déville lès Rouen est autorisée à exploiter ces photographies ou films, à titre gratuit, dans le cadre des opérations de communication de la ville sur ses missions de service public, tous supports confondus, y compris support immatériel (sites internet municipaux)."

■ LES STRUCTURES MUNICIPALES CULTURELLES

La Ville de Déville lès Rouen dispose de plusieurs équipements spécifiques permettant de découvrir de multiples activités artistiques et de les pratiquer dans les meilleures conditions.

➤ **La Médiathèque Anne FRANK** a accueilli sur l'année 2018, 1298 emprunteurs âgés de moins de 18 ans, dont 606 actifs.

4883 prêts réalisés avec les collectivités durant l'année 2018.

➤ **Le Centre Culturel VOLTAIRE** propose des spectacles "jeune public",

➤ **L'école de musique, de danse et d'art dramatique** a accueilli 221 élèves dont 69 % de Dévillois.

Les effectifs de < 18 ans sont les mêmes qu'en 2017-2018 : 70 %

Sur les 155 élèves scolarisés :

❖ **4,51 % sont en maternelle grande section**

- ✓ Andersen : 1 enfant
- ✓ Crétay : 1 enfant
- ✓ Sainte-Marie : 1 enfant
- ✓ Perrault : 1 enfant
- ✓ Extérieur : 3 enfants

❖ **47 % sont en primaire**

- ✓ Blum : 10 enfants
- ✓ Charpak : 11 enfants
- ✓ Sainte-Marie : 12 enfants
- ✓ Rousseau : 13 enfants
- ✓ Extérieur : 24 enfants

❖ **33 % sont au collège**

- ✓ Sainte-Marie : 24 enfants
- ✓ collège J. Verne : 20 enfants
- ✓ Extérieur : 14 enfants

❖ **15,49 % sont au lycée**

MÉDIATHÈQUE ANNE FRANK

ACCUEIL DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET DES COLLECTIVITÉS ANIMATIONS BILAN 2018-2019

Établissements scolaires et collectivités

A. Maison de la Petite Enfance

Deux créneaux horaires ont été mis à la disposition de la Maison de la Petite Enfance, le mardi et le vendredi, ce qui permet d'accueillir tout au long de l'année deux groupes d'environ 6/7 enfants à chaque fois.

Les activités proposées ont été de même nature que pour les classes préélémentaires : choix de documents et lectures à haute voix.

B. Classes préélémentaires et élémentaires

Fréquentation

En 2018-2019, la Médiathèque a accueilli 24 classes, 2 accueils de la Maison de la Petite Enfance et 1 accueil Relais Assistantes Maternelles.

4 accueils "libres", sans l'intervention d'un bibliothécaire, ont été proposés aux enseignants.

⇒ ÉCOLES PRÉÉLÉMENTAIRES

Ecole ANDERSEN (2 accueils suivis) ; BITSCHNER (2 accueils suivis + 1 accueil libre) ; CRÉTAY (3 accueils suivis) ; PERRAULT (2 accueils suivis)

⇒ ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Ecole BLUM (4 accueils suivis) ; CHARPAK (4 accueils suivis + 1 accueil libre) ; ROUSSEAU (4 accueils suivis + 1 accueil libre) ; SAINTE-MARIE (3 accueils suivis + 1 accueil libre)

Les emprunts pour les classes s'élèvent à 3132 pour l'année 2018. Les accueils se sont déroulés sur 8 mois.

Liste des expositions qui se sont déroulées de septembre 2018 à mai 2019 :

- ♦ SEPTEMBRE 2018 : "La laitière et le pot au lait"
- ♦ OCTOBRE 2018 : "Lumière sur la couleur"
- ♦ NOVEMBRE 2018 : "Découvrir la grande guerre"
- ♦ JANVIER 2019 : "Bricks and geeks"
- ♦ FÉVRIER 2019 : "Plantes médicinales"
- ♦ MARS 2019 : "Mois de la petite enfance"
- ♦ AVRIL 2019 : "Abeilles"
- ♦ MAI 2019 : "Prix des P'tits rats"

PLANNING D'ACCUEIL DES CLASSES 2019-2020

	SEMAINE 1		
	MARDI	JEUDI	VENDREDI
9.30-10.30		PERRAULT	MAISON DE LA PETITE ENFANCE
10.30-11.30		BLUM - CP	BITSCHNER
13.30-14.30	ROUSSEAU - CP/CM	ROUSSEAU - CE	SAINTE-MARIE - CE
14.30-15.30	CHARPAK - CE	CRÉTAY - GS	CHARPAK - CE-CM
SEMAINE 2			
	MARDI	JEUDI	VENDREDI
	RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (9h45 /11h15)	PERRAULT	BLUM - CE
10.30-11.30		ROUSSEAU - CM	ANDERSEN
13.30-14.30	SAINTE-MARIE - MS/GS	ROUSSEAU	ROUSSEAU - CE
14.30-15.30	BLUM - CM	CHARPAK - CP	CRÉTAY- MS / GS
SEMAINE 3			
	MARDI	JEUDI	VENDREDI
		BITSCHNER	BITSCHNER
10.30-11.30		ANDERSEN	CRÉTAY - PS
13.30-14.30	SAINTE-MARIE - CM	SAINTE MARIE - CP - CE	CHARPAK
14.30-15.30	MAISON DE LA PETITE ENFANCE	CHARPAK - CE	BLUM - CE

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS EN LIEN AVEC LES ÉCOLES

COMMISSION SCOLAIRE EXTRA MUNICIPALE		mercredi 20 novembre 2019 - 18h
ANIMATIONS DE FIN D'ANNÉE DANS LES ÉCOLES PRÉELÉMENTAIRES	ANDERSEN	À définir
	BITSCHNER	À définir
	CRÉTAY	À définir
	PERRAULT	À définir
NOËL DE L'ALD	CENTRE CULTUREL VOLTAIRE	jeudi 19 décembre 2019 - 14h00
LIAISONS CM2 / 6 ^{ÈME} COLLÈGE J. VERNE (Athlétisme)	GYMNAZIE LADOUMÈGUE	À définir
GALETTE DE L'USEP	SALLE "LA CLAIROUETTE"	mercredi 15 janvier 2020 - 10h - 12h
EXPOSITION "FAÎTES" DES LIVRES "PRIX DES P'TITS RATS" DE BIBLIOTHÈQUE	MÉDIATHÈQUE	du mardi 12 mai au samedi 13 juin 2020
TRISPORT	STADE BLÉRIOT - PISCINE MUNICIPALE	À définir
OLYMPIADES DE L'ÉCOLE CHARPAK	STADE LAUDOU	vendredi 5 juin 2020 - toute la journée
SPECTACLE DE LA CHORALE DE L'ÉCOLE CHARPAK	CHARPAK ?	À définir
KERMESSES DES ÉCOLES	ANDERSEN	À définir
	BITSCHNER	vendredi 12 juin 2020 <small>(déroulement de la kermesse à confirmer par la directrice)</small>
	CRÉTAY	samedi 13 juin 2020 de 14h à 17h
	PERRAULT	samedi 13 juin 2020 de 14h à 17h30
SPECTACLE DE DANSE DE L'USEP	CENTRE CULTUREL VOLTAIRE	mardi 16 juin 2020 - de 17h15 à 19h30
FÊTE DE L'USEP / JEUX NAUTIQUES	STADE BLÉRIOT / PISCINE	mercredi 17 juin 2020 9h à 12h et de 13h à 16h
PRÉVENTION NOYADE POUR LES CM2	PISCINE MUNICIPALE	vendredi 19 juin 2020 - de 9h à 11h
REPAS À THÈME <ul style="list-style-type: none">○ REPAS D'AUTOMNE○ REPAS D'HIVER○ REPAS DE PRINTEMPS○ REPAS D'ÉTÉ	TOUTES ÉCOLES	mardi 24 septembre 2019 vendredi 20 décembre 2019 À définir À définir

NOTES